



Réforme du bac : peut-on faire du « grand oral » un levier d'égalité des chances ?

Dans un rapport tout juste remis à M. Blanquer, le professeur d'art oratoire Cyril Delhay détaille les contours et les enjeux de cette nouvelle épreuve. Article réservé aux abonnés

L'oral fait peur, en France sans doute plus qu'ailleurs où on le pense réservé à certains concours, à certaines professions – quand on ne le renvoie pas, purement et simplement, à un « talent de naissance ». Une réforme prenant racine au sein de l'école peut-elle changer la donne et faire de ce « marqueur social fort », comme disent les enseignants, une compétence partagée ? C'est le pari que fait Cyril Delhay, missionné par le ministre de l'éducation pour donner au « grand oral », épreuve introduite dans le baccalauréat à compter de la session 2021, des contours précis.

Dans le rapport que ce professeur d'art oratoire à Sciences Po Paris a remis à M. Blanquer, le 19 juin, et que Le Monde a pu consulter, la nouvelle épreuve prend forme. Elle peut être, selon M. Delhay, un « levier d'égalité des chances », loin, très loin de la logique ultra-sélective du grand oral de l'ENA ou de la « leçon » de l'agrégation auxquels elle a pourtant été comparée quand Pierre Mathiot, lui aussi chargé d'une mission sur la réforme du baccalauréat, a remis sa propre copie il y a dix-huit mois. Cet autre universitaire défendait un oral assez proche du

« colloquio », l'une des quatre épreuves de la « maturità » italienne ; de ce modèle-là, aussi, M. Delhay se distingue.

La nouvelle épreuve qui se dessine à la lecture de son rapport rompt avec un certain nombre de présupposés : pensée comme un « révélateur de potentiels » pour « tous » les élèves, elle veut prendre appui sur le corps – et sur un entraînement du corps, de la voix, de la respiration initié très tôt dans la scolarité – au moins autant que sur les enseignements dits « de spécialité » que les lycéens auront désormais à sélectionner. Elle ne veut pas être un « succédané » de l'écrit (un écrit transposé à l'oral et récité, un peu comme l'est aujourd'hui l'épreuve anticipée de français), mais entend « prolonger l'écrit et l'enrichir, pour pousser l'élève à proposer, à s'exposer, à porter sa propre parole », explique le rapporteur.

Enfin, elle ne veut pas se jouer dans la confrontation, dans la joute verbale, mais dans « l'échange et la coopération » avec le jury. « L'oral doit donner des outils pour sortir de l'entre-soi », défend Cyril Delhay. Une épreuve citoyenne, en somme.

Trois étapes

Il était question, jusqu'à présent, d'un oral de 20 minutes scindé en deux parties – un temps de présentation d'un projet adossé à une ou deux disciplines de spécialité, un temps d'échanges. C'est en tout cas ce qui avait été retenu de la communication en conseil des ministres, le 14 février 2018, des grandes lignes de la réforme du baccalauréat général et technologique. Le rapport Delhay ajoute aux deux premières étapes, qu'il intitule respectivement « S'engager et convaincre » et « Dialoguer », une troisième : « Revenir sur sa réflexion et exprimer une pensée en acte ».

Durant la première partie, de 5 minutes, le candidat doit être capable d'expliquer le choix de son sujet et de sa problématique sous la forme d'une question « qui l'engage », souligne le rapporteur. « En quoi le sujet constitue-t-il une question vive ? Avec quelles implications dans le monde ? » : ces interrogations devront guider son propos. Le lycéen effectuerait sa présentation sans notes, après avoir remis au jury un « mémo repère » susceptible de l'aider, si besoin.

Durant la deuxième étape, de 10 minutes, le jury devra « aider le candidat à préciser et à approfondir sa pensée, le sens de sa démarche, sa motivation », peut-on lire dans le rapport. Le candidat pourra (ou pas) remettre au jury des supports susceptibles d'étayer son propos (texte, image, schéma). Cyril Delhay plaide pour que ce propos soit nourri « principalement » par une discipline de spécialité – quand, dans le lycée réformé, les élèves auront à en choisir trois en classe de 1ère, deux en terminale.

Enfin, la troisième étape, de 5 minutes, entend ouvrir la réflexion : une question dont le « libellé est inspiré du propos initial du candidat ou du dialogue avec le jury » sera posée au lycéen. A lui d'opter pour « différentes mises en jeu de sa réflexion », en adoptant une « nouvelle perspective », en faisant le choix d'un exemple, d'une illustration, etc.

Trois compétences

« Il n'est pas question d'un oral sanction mais d'un oral de co-construction et de progression », affirme Cyril Delhay. L'attention des examinateurs dépasserait les seuls contenus, pour embrasser trois « compétences fondamentales » : parler debout devant les autres, dans le temps imparti et sans notes ; soutenir un propos exact, clair et pertinent ; être en interaction avec le jury. Un « bon entraînement » devrait garantir le succès dans la première partie – et une note égale ou supérieure à 10/20.

Le « grand oral » n'est pas que l'affaire de la classe de terminale : il a déjà été dit par le ministère de l'éducation qu'il serait préparé dès la 1ère. Cyril Delhay défend, lui, un enseignement à l'« art de la parole » dès le début de la scolarité. « Avec quels moyens ? » « A quel moment ? » « En mettant qui à contribution ? »... Sur le terrain, ces questions raisonnent déjà, et pas que dans les rangs des syndicats.

Pour le rapporteur, les « parcours de progression » sont plus rapides qu'on ne le croit : deux séquences de deux demi-journées, à plusieurs étapes de la scolarité (7, 10, 14 et 17 ans par exemple), peuvent suffire. « On ne part pas de rien, rappelle-t-il : les enseignants de langues vivantes, ceux de la voie technologique ou qui ont déjà pris en charge des TPE ont des bonnes pratiques à partager ». Les enseignants d'EPS aussi qui, selon lui, pourraient prendre en charge la « préparation physique » à l'oral (respiration, gestion du stress, coordination...).

Sur ce point comme sur les autres, les arbitrages de M. Blanquer sont attendus, mais pas avant la rentrée.

Mattea Battaglia